



Un juge peut-il fixé un prix de vente en cas de desaccord ?

Par **gaetanmkr**, le **02/10/2010** à **14:34**

Bonjour,

J'ai une maison avec mon ex et nous souhaitons la vendre 135000€ (ce que nous devons à la banque. elle a été estimée entre 110000 et 130000€).

Nous avons eu une offre à 100000€.

Mon ex souhaite la vendre à ce prix là mais moi je refuse (je ne peux pas combler la différence de ce que nous devons à la banque).

Elle me menace se saisir un juge pour, je cite "casser l'indivisibilité du bien et que le juge fixe un prix de vente".

Est-ce possible ?

Si oui sur quoi se base-t-il pour fixer le prix de vente ?

Merci pour vos reponse.

Par **fabienne034**, le **02/10/2010** à **15:33**

bonjour,

oui mais elle paie le solde,

il vaudrait mieux qu'elle fasse monter l'offre;

pour tout savoir sur le compromis de vente:

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>